

**SANTE**

**Centre Municipal de Santé**

Prévention bucco-dentaire en direction de l'ensemble des enfants scolarisés à Ivry

Avenant n°5 à la convention avec le Département du Val-de-Marne

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis 1992, la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est inscrite, avec l'aide du Conseil Général, dans une action de prévention bucco-dentaire auprès des enfants scolarisés dans la commune (convention approuvée par délibération en date du 15 octobre 1992).

Une nouvelle convention, présentée par le Département, a été adoptée au conseil municipal en date du 26 mai 2005 permettant d'élargir le programme aux enfants de 0 à 18 ans. Cette extension nécessite l'élaboration de programmes spécifiques par le chirurgien dentiste de santé publique de la ville pour un financement complémentaire du Conseil Général.

Rappelons que, depuis plusieurs années, la ville n'était subventionnée qu'au titre de ses écoles publiques.

A ce programme de base, s'ajoute depuis 2007, le projet « M T dents » qui permet de financer également les interventions dans les classes de CP des écoles privées d'Ivry-sur-Seine soit 60 € par classe.

Cependant, la Ville continue d'intervenir dans les classes maternelles et élémentaires autres que le CP des établissements privées et ne perçoit à ce jour aucune subvention.

Dans le cadre de la convention, le Département s'est engagé à fournir à l'équipe locale, pour tous les enfants scolarisés, tout le matériel nécessaire (brosses à dent, dentifrice, matériel pédagogique, affiches...) et à verser uniquement pour le secteur public 1,60 € de subvention par enfant.

Pour sa part, la Ville rémunère les intervenants (260 heures de chirurgien-dentiste) chargés d'actions d'animation, d'information et de prévention sur l'hygiène bucco-dentaire à destination des écoles. Pour information, en 2008, le coût de ces vacations et le coût de fonctionnement des actions prises en charge par la Ville s'élevait à 8.621,60 € (incluant les interventions dans les écoles privées).

Comme chaque année, le camion bucco-dentaire de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie effectuera un dépistage dans les écoles en secteur ZEP en partenariat avec la mission bucco-dentaire départementale.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie concourt à la campagne en prenant en charge à 100 % les soins dentaires dépistés.

Le suivi des enfants se fera par le service de santé scolaire de l'Education Nationale qui a signé le 12 juillet 1996 une convention en ce sens avec le Conseil Général et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

L'avenant n°5 à la convention signée avec le Département établit le programme de prévention bucco-dentaire, pour l'année scolaire 2009/2010, fixe le montant de la subvention départementale, sur la base de 5 394 enfants (*3 745 en 2009*), à 8 630,40 € et tient compte depuis 2007, du projet « M T dents » pour 34 classes de Cours Préparatoire (dont 3 du secteur privé) en attribuant une subvention de 2 040 €. Le montant global de la subvention pour l'année 2009/2010 s'élève donc à 10 670,40 € (*7 972 € en 2009*).

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver l'avenant n°5 à la convention avec le Département du Val-de-Marne, relative au programme d'actions de la prévention bucco-dentaire des enfants scolarisés à Ivry pour l'année scolaire 2009/2010.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : avenant n°5

## **SANTE**

### **Centre Municipal de Santé**

Prévention bucco-dentaire en direction de l'ensemble des enfants scolarisés à Ivry  
Avenant n°5 à la convention avec le Département du Val-de-Marne

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Ville d'Ivry participe depuis plusieurs années, avec l'aide du Département du Val-de-Marne, à une campagne de prévention bucco-dentaire dont l'objectif est de promouvoir la santé et de favoriser la concertation entre les divers acteurs,

vu sa délibération du 15 octobre 1992 approuvant la convention avec le Département du Val-de-Marne relative à la prévention bucco-dentaire,

vu sa délibération du 26 mai 2005 approuvant une nouvelle convention avec le Département du Val-de-Marne en tenant compte des besoins exprimés,

vu ses délibérations des 15 février 2007, 22 mai 2008 et 16 avril 2009 approuvant respectivement les avenants n° 2, 3 et 4 à la convention susvisée, fixant les programmes d'actions de la prévention bucco-dentaire des enfants d'Ivry, pour les années scolaires 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009

vu l'avenant n°5 à la convention ci-annexé,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'avenant n°5 à la convention avec le Département du Val-de-Marne fixant le programme d'actions de la prévention bucco-dentaire des enfants d'Ivry en tenant compte du projet « M T dents » pour l'année scolaire 2009/2010 et AUTORISE le Maire à le signer.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que la subvention Départementale est fixée à 10 670,40 € et que la participation prévisionnelle de la ville à ce programme s'élève à 8 630,40 €.

**ARTICLE 3 :** DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 22 DECEMBRE 2010

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 DECEMBRE 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 DECEMBRE 2010